



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 18

## Membres présents :

|                           |                                   |                            |
|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| M. François REBSAMEN      | M. Didier MARTIN                  | M. Alain LINGER            |
| M. Pierre PRIBETICH       | M. Jean-Pierre SOUMIER            | M. Franck MELOTTE          |
| M. Jean ESMONIN           | M. André GERVAIS                  | M. Louis LAURENT           |
| Mme Colette POPARD        | M. Alain MILLOT                   | Mme Christine MASSU        |
| M. Rémi DETANG            | M. Benoît BORDAT                  | M. Michel FORQUET          |
| M. Jean-Patrick MASSON    | M. Joël MEKHANTAR                 | M. Claude PICARD           |
| M. José ALMEIDA           | M. Christophe BERTHIER            | M. Pierre PETITJEAN        |
| M. Jean-François DODET    | M. Philippe DELVALEE              | M. Nicolas BOURNY          |
| M. François DESEILLE      | Mme Anne DILLENSEGER              | M. Philippe GUYARD         |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mme Christine DURNERIN            | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Michel JULIEN          | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE       | M. Gilles MATHEY           |
| Mme Marie-Françoise PETEL | Mme Elisabeth BIOT                | Mme Françoise EHRE         |
| M. Gérard DUPIRE          | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Patrick BAUDEMMENT      |
| Mme Catherine HERVIEU     | M. Alain MARCHAND                 | Mme Geneviève BILLAUT      |
| M. Jean-Claude DOUHAI     | M. Mohammed IZIMER                | M. Murat BAYAM             |
| M. Jean-Paul HESSE        | Mme Hélène ROY                    | M. Norbert CHEVIGNY        |
| Mlle Badiaâ MASLOUHI      | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD     | M. Gilles TRAHARD          |
| M. Yves BERTELOOT         | M. Jean-Yves PIAN                 | Mme Noëlle CAMBILLARD.     |
| M. Patrick MOREAU         | M. Philippe CARBONNEL             |                            |

## Membres absents :

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Mme Nelly METGE          | M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD              |
| M. Mohamed BEKHTAOUI     | M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI            |
| M. Lucien BRENOT         | M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD      |
| M. Michel ROTGER         | M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME |
| M. Gaston FOUCHERES      | M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN             |
| M. Jean-Philippe SCHMITT | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH         |
| M. Michel BACHELARD      | Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT            |
|                          | Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE             |
|                          | Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE      |
|                          | Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER               |
|                          | Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE           |
|                          | M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN                    |
|                          | M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU             |
|                          | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET       |
|                          | Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA                 |
|                          | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE            |
|                          | M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET              |
|                          | M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.         |

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Avenant 2010 à la Convention triennale 2007-2009 entre la SDAT, le Grand Dijon, le Conseil général, le Conseil régional, la Ville de Dijon, la Ville de Chenôve et l'Etat**

La SDAT oeuvre depuis de nombreuses années sur le territoire de l'agglomération dijonnaise en assurant des missions en direction des personnes les plus démunies dans des domaines aussi divers que l'accès au logement décent, à la santé, à l'insertion sociale et professionnelle.

Eu égard à ces missions qui sont des missions d'intérêt général et de « service public », le Grand Dijon, le Conseil Général, les Villes de Dijon et Chenôve ainsi que l'Etat, ont signé une convention triennale qui clarifie, selon les actions, les objectifs à atteindre et les moyens financiers apportés par tous les financeurs pour les atteindre.

Toutefois, compte tenu des problèmes d'organisation dans la gestion de la convention partenariale administrée par les services de l'Etat, il est proposé que le Grand Dijon, comme l'effectue l'ACSé, signe une convention bipartite avec la SDAT. L'objectif est de pouvoir limiter le délai de versement de la subvention communautaire à l'association.

Pour rappel, pour 2010, les engagements des partenaires au titre des actions développées par la SDAT sont :

- ETAT (hors ACSé) : ..... 131 970 €
- ETAT (crédits ACSé) : ..... 159 080 €
- CONSEIL GENERAL : ..... 240 910 €
- VILLE DE DIJON : ..... 374 943 €
- CCAS DE DIJON : ..... 52 325 €
- CCAS DE CHENOVE : ..... 57 850 €

Dans ce cadre, le Grand Dijon apportera pour sa part une subvention de 171 330 € pour l'année 2010.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant joint à la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 171 330 € avec la SDAT ;
- **de prélever** les crédits retenus dans le budget 2010 sur la dotation de 447 158 € affectés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour 2010 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.



**AVENANT 2010  
A LA CONVENTION CADRE 2007-2009  
DEFINISSANT LES PRINCIPES ET MOYENS  
DE L'INTERVENTION DE LA SDAT RELATIVE  
AUX ACTIONS MISES EN PLACE SUR L'AGGLOMERATION**

**Entre**

- la COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE, 40 avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 DIJON CEDEX, représentée par M. François REBSAMEN, Président, agissant en vertu des dispositions de la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 novembre 2010, ci-après désignée « le Grand Dijon »,  
d'une part,

**et**

- la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail (SDAT), sise 5 bis rue de la Manutention, 21000 DIJON, représentée par son Président, Monsieur Bernard BLETTY, d'autre part,

**Article 1 : Objet de la convention**

La SDAT, association oeuvrant en faveur des personnes les plus démunies, réalise depuis de nombreuses années des actions destinées à favoriser l'accès de ces personnes aux services de logement, de santé, d'insertion sociale et professionnelle existants.

Trois de ces actions ont été inscrites dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 qui a été prorogé pour l'année 2010 avec les financements de l'Etat - Politique de la ville, du Grand Dijon, du Conseil Général de Côte d'Or, du CCAS de Dijon, de la Ville de Dijon, de la Ville de Chenôve et du CCAS de Chenôve.

Ces actions sont identifiées sous les intitulés suivants :

- ACOR Dijon,
- INSER SOCIAL Chenôve,
- Espace Permanent d'Insertion ( EPI ).

Pour les actions citées à la convention, la SDAT a mission d'offrir une re-médiation sociale, en intervenant sur les champs du logement, de l'insertion professionnelle, de la culture et de la santé, à l'égard de publics cumulant à un moment donné des problématiques sociales et psychologiques représentant des situations lourdes ne pouvant être suivies par les services ou dispositifs sociaux de droit commun.

L'objectif de re-médiation, qui est le retour à court ou moyen terme des bénéficiaires dans les dispositifs de suivi de droit commun, implique pour la SDAT de conduire des prises en charge limitées dans le temps.

## **Article 2 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2010.

## **Article 3 : Engagements de la Communauté de l'agglomération dijonnaise**

Afin de soutenir les actions visées à l'article 1, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à participer financièrement à la mise en œuvre de ces dernières par une subvention d'un montant de **171 330 euros** (cent soixante et onze mille trois cent trente euros) se répartissant de la manière suivante :

- ACOR Dijon: 106 200 € ;
- INSER SOCIAL Chenôve : 49 430 € ;
- EPI : 15 700 €

La subvention sera créditée sur le compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et selon un versement intégral en une seule fois.

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux,  
Le

Pour la Communauté  
de l'agglomération dijonnaise,  
Le Président,

Pour la Société d'Assistance  
par le Travail,  
Le Président,

François REBSAMEN

Bernard BLETTERY